

## *Politique d'accueil de la petite enfance*

### **Communication Politique de la petite enfance**

#### **I - Diagnostic**

Les données croisées de la Caisse d'Allocations Familiales et de l'INSEE, estiment à 8000 enfants la population des 0-2 ans révolus.

Cette population va continuer à progresser pour atteindre environ 8 600 enfants en 2012/2014.

Cette augmentation de la population prend en compte :

- Le maintien d'un nombre de naissances important (environ 2 400 par an).
- L'émergence de nouveaux quartiers (Berge du Lac, Bassins à Flots, Bastide Niel,...).
- Un solde migratoire positif.

**En Juin 2001, 2 600 enfants** étaient accueillis, tous modes de garde confondus (structures municipales et associatives, assistantes maternelles indépendantes).

**En Juin 2006**, et suite aux moyens mis en œuvre par la Ville, ce nombre était de **3 980 enfants**.

**En mai 2008, après un effort sans précédent de la ville associé à la CAF, 4881 enfants** sont accueillis soit environ 60 % du nombre d'enfants de 0 – 2 ans :

- 1 604 enfants accueillis en accueil collectif municipal (973 places – 28 structures),
- 1 263 enfants accueillis en accueil collectif associatif (606 places – 24 structures),
- 357 enfants accueillis en accueil familial municipal (370 places – pour 141 assistantes maternelles),
- 1 412 enfants accueillis chez les assistantes maternelles (1 412 places – 639 assistantes maternelles),
- 245 enfants de moins de 3 ans scolarisés en écoles maternelles.

Ce taux global cache cependant des disparités selon les quartiers. Certains présentent ainsi un déficit de places et doivent donc faire l'objet d'interventions prioritaires (Chartrons, Grand Parc, Caudéran).

Cependant, l'approche des capacités d'accueil et des besoins par quartier doit être faite avec précaution, les familles n'ayant pas de raisonnement centré uniquement sur cette géographie mais

prenant en compte des déplacements pratiques et des préférences en matière de choix de mode de garde.

Elle doit être plutôt envisagée par grands secteurs géographiques pouvant éventuellement regrouper deux ou trois quartiers. Elle doit intégrer à la fois le lieu de résidence des familles, mais aussi le lieu de travail des parents.

## **II – Les objectifs.**

L'objectif que nous nous sommes fixé est d'accueillir au moins **6 000 enfants** dans les 6 ans à venir, soit 70 % du nombre prévisionnel d'enfants de 0-2 ans révolus à cette échéance.

La réalisation de cet objectif nécessite la création d'environ **700 places** nouvelles sur le territoire, **permettant l'accueil de 1100 enfants supplémentaires.**

Plusieurs axes d'intervention seront engagés.

- 1) Accroître le nombre d'enfants accueillis dans les structures municipales collectives, existantes ou à créer, par une optimisation du taux de présentisme et le développement du multi accueil,** qui permet plus de souplesse et une meilleure prise en compte des besoins des familles.

- 2) Anticiper les besoins dans les nouveaux quartiers.**

Un équipement Petite Enfance sera intégré systématiquement dans tous les grands projets d'aménagement urbain :

- La Berge du Lac en 2011
- Les Bassins à Flots en 2012 et 2014 (2 structures)
- Bastide-Niel au plus tard en 2014.

- 3) Améliorer le taux de couverture dans les quartiers pour lesquels l'offre existante est insuffisante.**

Des extensions d'équipements existants ou des créations de nouvelles structures seront engagées notamment dans les quartiers de Caudéran, du Grand Parc, des Chartrons, du Jardin Public, de la Victoire-Capucins qui connaissent soit une pression démographique importante soit une capacité d'accueil actuelle faible par rapport à la demande constatée.

- 4) Diversifier les acteurs de la Petite Enfance.**

La Ville ne peut plus être le seul opérateur à créer des places en crèches. Si elle doit assurer de son soutien les structures associatives existantes, elle doit aussi encourager la création de nouveaux projets associatifs et de crèches d'entreprises.

La Ville devra pouvoir supporter ces projets en tenant compte de la volonté, de la capacité de gestion et de l'engagement des opérateurs et des entreprises concernées, **mais seulement**

**dans la mesure où ils contribueront à répondre au schéma de création de places souhaité par la Ville** et donc à des besoins identifiés sur les territoires de la Ville.

La Ville ne pourra s'engager que pour l'accueil d'enfants de familles domiciliées à Bordeaux.

#### 5) Revaloriser l'accueil familial

Les modes d'accueil collectif ne pourront pas répondre à toutes les demandes. Il est nécessaire de revaloriser l'image de l'assistante maternelle et du mode de garde qu'elle propose par une amélioration de son statut.

Comme je vous le propose par ailleurs dans une délibération soumise à votre accord au présent conseil, les recrutements, qui se faisaient jusqu'à présent sur la base de contrats annuels renouvelables, s'effectueront dorénavant sur la base de contrats à durée déterminée de 3 ans, renouvelables une fois puis transformés en **contrat à durée indéterminée**, et donc au terme de 6 ans.

Des expériences de regroupement d'assistantes maternelles en appartement (9 places) devront être favorisées. C'est ainsi que la Ville pourra encourager des assistantes libres à mettre en œuvre des projets innovants sur le type **micro crèche** ou sur un fonctionnement encore plus novateur par le regroupement d'assistantes maternelles indépendantes dans des lieux collectifs mis à disposition par la Ville.

#### 6) Améliorer l'information et l'accompagnement des familles.

Un meilleur accueil des familles est nécessaire pour mieux appréhender leur demande et améliorer l'adéquation entre l'offre et la demande.

**La création d'un Point Accueil Familles** sera mis en place. Il aura notamment la mission d'accompagner la mise en place des dispositifs liés au droit opposable à la garde d'enfants envisagé par le Gouvernement d'ici 2012 .

Le soutien à la parentalité doit être développé notamment dans les quartiers défavorisés. Une réflexion sera notamment engagée pour accompagner les familles de façon à faciliter l'entrée à l'école (jardins d'enfants, dispositifs passerelles crèche-école maternelle...).

#### 7) Renforcer la qualité du service rendu aux familles.

Les personnels encadrant seront soutenus par la mise en œuvre de formations, de groupes d'analyses des pratiques, d'actions d'éveil culture.

L'harmonisation de la qualité alimentaire des repas élaborés dans les établissements, initiée en 2007 par l'élaboration de plans alimentaires, sera développée pour notamment **lutter contre l'obésité**.

### **III - Le plan d'actions.**

A ce jour, le programme prévu au cours des 6 prochaines années est le suivant. Il pourra être complété au cours des mois à venir par d'autres opérations non encore identifiées ou encore en gestation :

#### **En 2008 :**

- Projet de micro crèche en cours de finalisation (secteur rue Georges Mandel : 9 places).
- Appel à candidature en cours auprès d'un gestionnaire privé pour la création et l'achat par la Mairie de 15 berceaux (quartier Mériadeck).
- Ouverture en septembre de la crèche d'application liée au lycée Bel Orme (20 places).

#### **En 2009 :**

Trois ouvertures sont prévues :

- Boulevard Georges V : petite structure municipale de 12 places.
- Rue Malbec : structures municipales de 34 places.
- Rue de Nuits : projet associatif porté par l'association Pit'choun (24 places).

#### **En 2010 :**

- Ouverture de 15 places supplémentaires par la crèche associative « Les parents de Caudéran » (quartier Montesquieu).

#### **En 2011 :**

- Restructuration de la crèche Ginestous (+ 10 places) et ouverture d'une nouvelle structure Albert Thomas (40 places), liée au projet de restructuration du groupe scolaire
- Livraison de la structure multi accueil de la ZAC Berge du Lac (60 places).

#### **En 2012 :**

- Ouverture d'une structure multi accueil (60 places) à Caudéran rue Détrois et extension de la crèche du Grand Parc (30 places).
- Livraison de la première structure au titre de la ZAC des Bassin à Flots (60 places).

#### **En 2013 - 2014 :**

- Restructuration et extension des crèches de Saint Augustin (+ 10 places) et d'Ornano (+ 10 places) et ouverture d'une crèche sur le secteur du Jardin Public (60 places).
- Ouverture de la seconde structure de la ZAC Bassins à Flots (60 places) et de la ZAC Bastide-Niel (60 places).

Ce plan ambitieux fera l'objet d'une programmation financière pluriannuelle sur les années 2008 – 2014.

Je vous confirme que la Caisse d'Allocations Familiales participera à nos côtés à ces projets dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse signé en 2007.

**Rappel du contexte :**

- juin 2006      3 025 places      3 980 enfants accueillis

- mai 2008      3 371 places      4 881 enfants accueillis

**Objectif 2014 : 6 000 enfants accueillis**

<b>Année</b>	<b>Projets</b>	<b>Places créées</b>
2008	Projet micro crèche	9
2008	Appel à candidature structure privée (Meriadeck, St Bruno)	15
2008	Bel Orme (associatif)	20
2008	Action sur la présentéisme	0
<b>Total 2008</b>		<b>44</b>
2009	Georges V (municipal)	12
2009	Malbec (municipal)	34
2009	Pitchoun (associatif)	24
2009	Quartier du Lac (crèche d'entreprises)	40
2009	Nouvelles Assistantes maternelles libres	15
2009	Crèches familiales municipales (assistantes maternelles)	11
2009	Action sur la présentéisme	0
<b>Total 2009</b>		<b>136</b>

2010	Les Parents de Caudéran (associatif)	15
2010	Nouvelles Assistantes maternelles libres	15
2010	Crèches familiales municipales (assistantes maternelles)	11
<b>Total 2010</b>		<b>41</b>
2011	Ginestous (municipal)	10
2011	Albert Thomas (municipal)	40
2011	La Berge du Lac (municipal)	60
2011	Assistants maternelles libres	14
2011	Crèches familiales municipales	11
<b>Total 2011</b>		<b>135</b>
2012	Rue Détrois (municipal)	60
2012	Grand Parc (municipal)	30
2012	Bassins à flots 1 (municipal) (Terrains Citram)	60
<b>Total 2012</b>		<b>150</b>
2013	Saint Augustin (municipal)	10
<b>Total 2013</b>		<b>10</b>
2014	Bassins à flots 2 (municipal) Bacalan	60
2014	Ornano (municipal)	10
2014	Bastide Niel (municipal)	60

<b>2014</b>	<b>Projet municipal secteur Jardin Public</b>	<b>60</b>
<b><i>Total 2014</i></b>		<b>190</b>
<b><i>Total</i></b>		<b>706</b>